

rence, et elle fut convoquée dans le but de clore ses travaux, si possible, avant la réunion des Chambres. Ce sont là de bonnes et valables raisons : il importait de débayer la voie de ces questions et de les préparer, dans la mesure du possible, pour les soumettre à la Chambre, avant l'ouverture de la session.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition, se plaint également du menu et il prétend qu'il est très maigre. Alors, les membres seront retenus moins longtemps éloignés de leurs affaires ordinaires, et sous ce rapport, la gravité de sa plainte se trouve atténuée. Ce n'est pas la tactique invincible de l'opposition, et il n'est pas de l'intérêt de la Chambre de prolonger la session, en dehors des questions de parti ou de politique. Il n'est pas exact de dire que les Chambres ont été invariablement convoquées dans les premiers mois de l'année. Un coup d'œil jeté sur les dates depuis 1867 jusqu'à présent, suffit pour démontrer que les mois de mars et d'avril figurent assez fréquemment comme dates de la convocation des Chambres : mais je sais des cas où le parlement a été convoqué plus à bonne heure que cette fois-ci, et qu'il ait siégé quand même durant les chaleurs de juillet et d'août avant que les députés puissent retourner à leurs affaires personnelles.

Ainsi, notre présence ici aujourd'hui s'explique par les raisons que je viens de donner, et non par les raisons fantaisistes de mon honorable ami (M. Laurier), que nous n'avons pas d'idées arrêtées, et que nous hésitions entre la perspective d'une session avant les élections et celle d'une election sans session.

Mon honorable ami (M. Laurier), prétend qu'il serait incroyable que le gouvernement eut une idée à lui, et il attribue le retard dans la convocation des Chambres aux hésitations du gouvernement dans ses décisions. Je dirai à mon honorable ami que, si, par malheur, nous manquions d'idées et ne pouvions prendre de décision, nous nous trouverions en très bonne compagnie, car j'ai lieu de croire que mon honorable ami (M. Laurier), s'est fréquemment rangé dans cette catégorie, durant ces dernières années. Et d'après ce qu'il a dit sur la question vive du jour, qu'il a traitée assez longuement, je ne suis pas prêt à dire que durant ces trois ou quatre dernières années, il ait eu aucune idée en propre. S'il en a eu, il les a soigneusement cachées à tout le monde.

Mon honorable ami a su échapper cautelement à la nécessité d'avoir—en sa position de chef de parti—des idées à lui qu'il est tenu d'exposer, en disant qu'il était inouï qu'on pût exiger d'un homme dans sa position, qu'il donnât des avis aux conseillers de Son Excellence. Certes, nous n'attendons pas cela de lui, depuis de nombreuses années il n'a pas été invité à accomplir ce devoir, autrement que d'un côté à l'autre de la chambre. Et nous espérons bien, que de nombreuses années passeront avant qu'il occupe la position convoitée de conseiller de Son Excellence dans la gouverne des affaires du pays. Sous ce rapport nous pouvons différer d'opinion, suivant le côté de la chambre où nous siégeons ; mais il est un fait certain, c'est que dans tout pays de régime constitutionnel, et au Canada, les électeurs ont raisonnablement lieu de compter que l'honorable monsieur devra les aviser, ainsi que son parti, ainsi que le public en général de ce qu'il pense d'une grande question d'intérêt public de haute volée. Nous dispenserons l'honorable mon-

sieur, durant de nombreuses années, de la tâche de donner des avis aux conseillers de Son Excellence ; mais nous le prions de réfléchir sur cette question, ainsi que sur diverses autres questions, et qu'il avise le peuple du Canada de sa manière d'en juger, de sa part comme de la part de son parti.

L'honorable monsieur a abordé la question commerciale ; il attribue tous les changements à la protection ; pour lui la protection est la cause de tous les maux ; elle a surtout causé la ruine des intérêts agricoles du pays. Mais, lorsque l'honorable député a suspendu ses colères accentuées pour parler des moyens remédiateurs, on ne pouvait trop admirer le vague de ses prescriptions. J'en appelle aux membres de ce côté-ci de la chambre ; j'en appelle aux membres de la gauche ; j'en appelle aux *Débats* et aux lecteurs des *Débats*, et je leur demande s'ils peuvent tirer, des quelques phrases dont il a marqué la finale de sa condamnation de la protection en dictant sa panacée contre les maux qui affligent la Confédération—l'ordonnance qu'il a donnée ; et sur présentation à n'importe quel droguiste politique, s'ils pourraient compter voir exécuter cette ordonnance d'une façon raisonnablement applicable au corps politique.

Au lieu d'aborder franchement les questions politiques d'un grand intérêt, mon honorable ami, qui reproche à ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, d'y avoir touché à peine, se permet de persifler assez librement les conseillers de Son Excellence, au sujet de la position qu'ils ont prise, et de petits incidents plus ou moins amusants qu'il dit être survenus ou arrivés de temps à autre dans la salle du conseil et ailleurs. Il a fait allusion à des scènes de pugilat entre deux factions du cabinet. Je puis dire à mon honorable ami que s'il croit qu'il y ait en guerre, qu'il existe deux factions, et qu'on en soit venu aux mains, en ce qui me concerne je suis sorti de la bagarre, sans contusions ni écorchures—

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. FOSTER : Et voyant les faces sereines de mes collègues, je crois pouvoir en dire autant pour eux.

J'ai un reproche à faire à mon honorable ami : il pêche par excès d'imagination. A certains moments de déception politique, je n'ai aucun doute que lorsque la réalité ne lui offre aucun attrait, mon honorable ami trouve un grand soulagement en soulevant sur les ailes de sa puissante imagination pour échapper aux réalités sordides et fort peu agréables du réalisme pour gagner des régions épurées de l'imagination où son esprit peut se prélasser à l'aise.

Il me revient que l'honorable monsieur s'est permis une escapade de ce genre il n'y a pas longtemps, dans la ville de Toronto. Ayant lu un journal au cours de l'après-midi, et prononçant un discours politique au cours de la soirée—et ce journal l'informant que j'avais été interviewé et que j'avais fait des assertions bien définies au sujet des élections prochaines, il crut devoir prendre quinze minutes de son éloquence, en présence d'une réunion considérable, pour signaler comment le ministre des Finances avait fait des déclarations qu'il n'aurait pas dû faire, et que, au cas où il les aurait faites, jusqu'à quel point elles étaient contraires